

## **APPEL À CANDIDATURES : PRIX ALBERT VIALA – INSTITUT DE FRANCE**

---

### **Prix Albert Viala - Institut de France**

En hommage à Albert Viala, ancien bâtonnier du barreau de Toulouse, ancien président honoraire de la conférence des bâtonniers de France, Secrétaire perpétuel de l'Académie de législation pendant près de 20 ans, retenu prisonnier en Autriche durant 5 ans entre 1939 et 1945 et auteur d'une thèse portant sur les rapports entre le Parti et l'État dans l'Allemagne nazie, décédé en 2003.

La fondation Albert Viala - Institut de France a créé le Prix Albert Viala, d'un montant annuel de 8.000 €, destiné à récompenser une œuvre écrite de langue française, publiée ou inédite, de nature littéraire ou juridique, ayant pour objet la défense des libertés fondamentales. Ce Prix d'encouragement s'adresse à de jeunes auteurs ou chercheurs, sans restriction de nationalité, titulaires d'un doctorat toutes facultés confondues.

### **Conditions de candidature**

Les candidats, sans restriction de nationalité, auront déjà publié au moins un écrit dans les trois années précédant la date limite de dépôt des candidatures et devront être titulaires d'un doctorat (PhD ou équivalent), toutes facultés confondues. Les œuvres proposées pour concourir peuvent être de toute nature : thèse de doctorat, article scientifique, article de presse, reportage, témoignage, livre, essai, fiction, etc. La limite d'âge est fixée à 40 ans, au jour de la date limite de dépôt des candidatures.

### **Modalités d'organisation**

Chaque candidat reconnaît accepter, après en avoir pris connaissance, les modalités d'organisation du Prix, telles qu'elles résultent du Règlement du Prix Albert Viala Institut de France, ci-annexé, et du présent appel à candidatures.

### **Diffusion**

Le présent appel à candidatures sera diffusé dans différents centres universitaires ou écoles doctorales. Il pourra également faire l'objet d'une diffusion via d'autres plateformes. Cet appel concerne de droit toute personne susceptible de s'y référer et de souscrire aux conditions de candidature.

## **Envoi des candidatures – dossier**

Les dossiers de candidature complets seront à remettre sous forme postale, avant le mardi 13 décembre 2016, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse :

Fondation Albert Viala – Institut de France  
23 quai de Conti  
75006 PARIS

Un accusé de réception sera remis aux candidats, attestant de leur bonne inscription ou indiquant les modalités à compléter pour finaliser son instruction.

Le dossier de candidature comprendra impérativement :

Une photo d'identité

Une photocopie recto et verso de la carte d'identité

Un curriculum vitae complet

Une œuvre publiée dans les trois années précédant la date limite de remise des candidatures, si différente de l'œuvre proposée pour concourir.

Le document concourant en 4 exemplaires papier ou en un exemplaire papier et un exemplaire électronique imprimable, à l'adresse [tiphaine.jolivet@institut-de-france.fr](mailto:tiphaine.jolivet@institut-de-france.fr), en spécifiant bien la mention Prix Albert Viala – Institut de France ainsi que le nom du candidat.

## **Attribution du Prix**

Le prix sera attribué après délibération du jury présidé par Monsieur le Professeur Pierre Delvolvé, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et composé de Madame Dominique Bona, de l'Académie française, et de Monsieur Jean-Jacques Barbieri, membre de l'Académie de législation, par le Chancelier de l'Institut.

Le nom du lauréat sera communiqué le lundi 3 avril 2017 et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la fondation.

## **Obligations lauréat**

Si le Prix Albert Viala devait constituer une aide à la publication pour l'œuvre récompensée, le lauréat s'engage à ce que le nom de la Fondation Albert Viala et la mention « lauréat du Prix Albert Viala – Institut de France 2017 » figurent sur l'édition.

## **Contact**

[tiphaine.jolivet@institut-de-france.fr](mailto:tiphaine.jolivet@institut-de-france.fr)

01 44 41 87 47

Pour toute autre information : [www.institut-de-france.fr](http://www.institut-de-france.fr)